LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC

DÉCRET DE L'HÉROÏCITÉ DES VERTUS

DE LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC

« Il a plu à la divine Sagesse de Dieu qui aime à vivre au milieu des hommes, de susciter au XVe siècle une vierge au cœur viril, qui, émule par son courage de Débora, de Jabel et de Judith, pourrait revendiquer avec plus de droit encore cet éloge de la Femme incomparable dont nous parle la Sainte Ecriture : « Elle a ceint ses reins de la force; elle a donné la vigueur à son bras, elle a mis la main à de rudes besognes. » Il convenait qu'une nation illustrée par l'éclat de son nom et de ses vertus militaires reçût le don d'un tel prodige. Autrefois elle dut son salut et son honneur à la Pucelle d'Orléans : qu'elle apprenne aujourd'hui dans les circonstances terribles qu'elle traverse à demander avec confiance la paix et la justice, à celle à laquelle l'Eglise décerne la gloire de l'héroïcité. »

La vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, naquit au village de Domrémy, près Vaucouleurs, sur la frontière de la Champagne et de la Lorraine, le 6 janvier 1412. Ses parents étaient très pieux et d'une humble condition. Dans sa première jeunesse, occupée aux soins du ménage, et souvent à la garde du troupeau de son père, elle vécut toute cachée en Dieu, s'adonnant le plus possible à la prière, dans l'église de son village. Brûlant aussi d'un grand amour pour son prochain, elle visitait les malades, consolait les affligés et subvenait aux besoins de tous avec une telle générosité, qu'il lui arriva parfois de se priver de son lit pour donner le bénéfice de son repos à des voyageurs fatigués. Sa vie s'écoula ainsi dans l'ombre jusqu'à l'âge de 18 ans.

En ce temps là les affaires de la France étaient dans un état lamentable. Charles VII, complètement démoralisé, s'était vu forcé de fuir dans les provinces méridionales de son royaume. Là, il était serré de tous côtés par les Anglais, les Bretons, les Bourguignons; ses troupes étaient décimées et en petit nombre; un peu partout, ses forteresses succombaient; et c'est à peine s'il conservait son titre de roi. Et déjà tout l'effort de la guerre s'était porté sur les remparts d'Orléans. Orléans! c'était aux yeux des Anglais comme la porte de la France : une fois enlevée d'assaut, le pays tout entier s'offrirait largement à leur victoire.

Dans ces circonstances fâcheuses, alors que le courage et l'initiative abandonnaient les chefs les plus énergiques, le salut de la nation reposa sur une femme. Quatre ans auparavant, elle avait vu l'archange saint Michel entouré d'une multitude d'anges; elle avait entendu la voix de ce prince des armées célestes; il lui ordonnait d'aller en toute hâte à Orléans et de conduire Charles à Reims pour l'y faire sacrer roi. Et l'enfant s'étonna tout d'abord, mais les visions et les voix se renouvelèrent fréquentes, et à l'archange saint Michel se joignirent les saintes vierges Catherine et Marguerite. Alors elle se soumit aux ordres du ciel, et, en gage de son obéissance, voua à Dieu sa virginité. Le souci de garder prudemment son secret, puis la nécessité de s'en ouvrir à ses parents furent pour elle de grandes épreuves. Enfin, après avoir surmonté toutes les difficultés, sur sa demande instante, son oncle la conduisit à Vaucouleurs, auprès du gouverneur Robert de Bendricourt. Ce dernier accueillit d'abord par de vives railleries les projets de la Pucelle; puis il réfléchit, il gagna du temps; enfin, brisant tout retard plus prolongé, il lui fournit des armes et une petite escorte de cavaliers, et le fit conduire au roi. Lorsque la Vénérable Jeanne fut en la présence de Charles VII, et qu'elle lui eut révélé certains secrets ignorés de tous sauf de lui-même, il la plaça à la tête de l'armée et elle partit pour Orléans.

Entrée dans la ville, d'un élan terrible, elle repoussa l'ennemi, elle renversa un par un les travaux du siège, elle détruisit les bastilles et planta son étendard sur les murs. Par un semblable prodige, toutes les places furent délivrées, et elle poussa Charles indécis à se faire sacrer à Reims.

Ayant accompli, mieux que n'eût fait un homme, la mission que Dieu lui avait confiée, elle fut avec le même courage et la même constance qu'elle reçut les indignes récompenses de la justice humaine. Prise par les Bourguignons dans une sortie, elle infâme trahison la vendit aux Anglais qui devaient la faire périr de la mort la plus cruelle; on la conduisit à Rouen, elle la traîna devant les tribunaux, toutes les accusations furent portées contre elles, excepté celle d'avoir été infidèle à la chasteté.

Le procès étant poussé activement par des hommes très corrompus, l'innocente vierge fut condamnée au bûcher, et subit cette peine le 30 mai 1431, devant une grande affluence de peuple, les yeux fixés sur le crucifix, priant avec ferveur et demandant pardon pour les auteurs de sa mort.

Après avoir résumé l'historique de la cause de béatification, le décret poursuit :

En ce jour consacré à rappeler la mémoire de la manifestation du Dieu Sauveur aux nations par le moyen de l'étoile, jour où naquit la vénérable servante de Dieu Jeanne, qui devait elle aussi briller comme une flamme étincelante dans la terrestre et la céleste Jérusalem, Notre Très Saint-Père, [illegible] solennellement célébré le Saint-Sacrifice de la Messe, est entré dans cette illustre salle du Vatican et, ayant pris place sur le trône pontifical, a fait approcher les Eminentissimes cardinaux Serafin Cretoni, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Dominique Ferrata, rapporteur de la cause; de même, la R. P. Alexandre Verde, promoteur de la Foi, et moi secrétaire soussigné; et tous étant présents, Sa Sainteté a solennellement prononcé :

« *Il est constant que la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc a pratiqué, à un degré héroïque, les vertus théologales de foi, d'espérance, de charité envers Dieu et le prochain, et les vertus cardinales de prudence, de justice, de force, de tempérance et celles qui leur sont connexes, dans le cas et pour le but dont il s'agit, de telle sorte que l'on peut passer à ce qui reste à faire, c'est-à-dire à l'examen des quatre miracles.* »

Le discours d'actions de grâces de Mgr Touchet

Très Saint Père,

C'est une obligation très douce pour le dernier de vos fils dans l'épiscopat d'avoir à remercier Votre Sainteté du décret qu'Elle vient de rendre.

Ainsi se trouve affirmé par le tribunal que Dieu même chargea de protéger l'idéal de la moralité supérieure, que Jeanne a pratiqué héroïquement ces vertus qui contraignent l'admiration des philosophes : prudence, justice, tempérance, force; et ces autres qui excitent l'émulation des saints, la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la pureté.

Très Saint-Père! oui, soyez remercié d'avoir voulu inaugurer un pontificat dont les débuts promettent tant de services à l'Eglise, par ce témoignage rendu à la sublime jeune fille en laquelle s'incarne le plus hautement le patrin française.

Cette action de grâces, je l'offre au Pape : *Au nom de mon diocèse :* Il a suivi les progrès de la cause, depuis ses origines, avec l'intérêt le plus passionné.

Au nom de la France : les aïeels de Jeanne d'Arc ne sersient-ils pas les amis qui, chez nous, ne connaissent pas d'athées?

Au nom de l'Eglise : Eglises des terres sauvages, des continents anciens, des continents nouveaux. Plus de 800 de ses prélats, recteurs d'Universités, chefs d'Ordres, abbés, évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, ont adressé des lettres postulatoires au siège apostolique. Jeanne est visiblement la plus fameuse et la plus populaire des Vénérables.

Parmi ces cardinaux, Saint-Père, oserai-je en distinguer un particulièrement? Oserai-je, par exemple, remercier Pie X, au nom du patriarche de Venise, le cardinal Sarto, qui, en avril 1899, voulut bien faire instance auprès de Léon XIII pour que la cause de Jeanne d'Arc eût un heureux succès?

Des ouvriers de la première et de la seconde heure, plusieurs ne sont plus. C'est la nécessaire mélancolie d'ici-bas, que les artisans disparaissent à mesure que l'œuvre avance.

Au-dessus de tous, et au-dessus de tout, Léon XIII, il nous témoigne une sympathie qui ne défaillit jamais;

Mgr Dupanloup, le chevalier de si nobles et si rudes batailles;

Le cardinal anglais Howard, qui considéra comme un honneur d'accepter la « ponenza » de la cause, afin de montrer à tous les respects de son peuple pour Jeanne;

Le cardinal Parocchi, puissant esprit servi par un verbe de flamme;

Le cardinal Aloisi-Masella, qui nous traits avec bonté;

Caprara, promoteur de la foi, redoutable aux Saints eux-mêmes;

Alibrandi, duquel Parocchi me disait : « il fut un avocat de génie »;

Mgr Captier, le plus délié des postulateurs.

Pour ceux-là, Saint-Père, j'implore de Votre Sainteté un souvenir : ce sera le rayon sur leur tombe.

A eux, d'autres ont succédé.

A Mgr Dupanloup, le cardinal Coullié, avec le même zèle;

Aux cardinaux Howard et Parocchi, le cardinal Férrata avec la même fermeté d'esprit;

Au cardinal Aloisi-Masella, le cardinal Cretoni, avec le même bienveillance;

A M. Captier, le P. Hertzog, avec les mêmes discrétions;

A Alibrandi, MM. Minetti et Martini, avec le même science.

Pour eux, et pour moi après eux, Saint-Père, une bénédiction s'il vous plaît.

En retour nous supplierons Jeanne d'Arc d'attirer toutes les faveurs de Jésus-Christ sur son Vicaire bien-aimé.

Puisse aussi la bonne et chevaleresque enfant — Votre Sainteté qui aime notre pays souffrira que de ce Vatican, ma suprême parole, comme mon suprême soupir, s'envole vers lui — puisse Jeanne d'Arc, dis-je, renouveler un des beaux exploits de sa mortelle vie, obtenir à la France la paix sereine des esprits, et l'union des cœurs.

La France, Saint-Père, est si douce quand elle est unie! et si humaine, quand elle est pacifiée!

LES SECULARISATIONS

A la Cour de Limoges

A la suite de la loi de 1901, l'école libre de Saint-Viateur, à Argentat (Corrèze), fut fermée. Le Comité du patronage fit alors appel à l'ancien directeur qui restait sécularisé.

Le Parquet de Tulle poursuivit M. Viaiard, ancien directeur, et son adjoint; mais le tribunal les acquitta.

Appel ayant été interjeté, la Cour d'appel de Limoges a confirmé le jugement.

Voici les principaux passages de l'arrêt :

Attendu que la prévention voudrait faire résulter la persistance de l'état congréganiste de la continuation de la même œuvre dans le même établissement et de la vie en commun;

Attendu qu'il n'est pas exact de dire et qu'il n'est même pas permis de supposer que les prévenus sont restés dans la dépendance d'une association qui est aujourd'hui dissoute et avec laquelle ils n'ont plus aucune attache alors qu'ils en justifient; que les leurs actes protestent contre cette supposition; qu'ils ont repris leur entière liberté; qu'ils ont quitté le costume religieux; qu'ils sont les seuls maîtres de la direction de leur conduite; qu'ils enseignent pour le compte d'une école laïque, ayant en cela d'un droit incontestable; qu'on ne peut tirer argument de ce fait qu'ils donnent l'enseignement dans le même local puisque aucun texte de loi ne prohibe la sécularisation sur place, que la vie en commun n'est pas caractéristique par elle-même de l'état congréganiste; que du reste, cet élément ne se rencontre pas dans la cause, qu'en effet les prévenus se bornent à prendre leur repas ensemble; qu'ils ont un logement distinct et séparé; que Rouffiac est logé dans l'établissement tandis que Viaiard a son logement en ville; qu'en surplus les présomptions invoquées par le ministère public sont des présomptions simples qui se trouvent infirmées par des présomptions contraires et sont insuffisantes à prouver que la sécularisation des prévenus n'est pas réelle et sincère; qu'il suit de tout ce qui précède que la prévention ne rapporte pas la preuve que Rouffiac et Viaiard se seraient rendus coupables des faits qui leur sont reprochés.

C'est Me Louis Lacosta, du barreau de Tulle, qui défendait les prévenus.

A la Cour de Paris

La Chambre des appels correctionnels infirmant le jugement du tribunal d'Avallon qui avait acquitté Mme Maire, ancienne religieuse de la Congrégation de la Providence, a condamné l'inculpée à 16 francs d'amende.

Au tribunal d'Avallon

Le tribunal d'Avallon a acquitté hier Mlle Houdin, directrice d'école à Avallon, prévenue d'avoir maintenu et dirigé un établissement congréganiste fermé par décret ministériel.

M. l'abbé Champagne, propriétaire de l'immeuble, poursuivi pour complicité, a été également acquitté.

A la Cour de Bordeaux après cassation

Mlles Fabre et Bousquet, anciennes religieuses des Filles de Jésus de Massac (Tarn), qui tenaient après leur sécularisation l'école libre de Saint-Antonin (Gers) et M. l'abbé Laforgue, curé de cette paroisse, qui leur louait le local où était installée l'école, étaient condamnés, le 22 mars dernier, par le tribunal correctionnel de Lectoure, les deux premières pour infraction à la loi de juillet 1901, à 25 francs d'amende; M. l'abbé Laforgue, pour complicité, à 50 francs de la même peine.

Ils firent appel, et la Cour d'Agen les acquitta, mais le ministère public ne pourvut en cassation. L'arrêt d'Agen fut cassé et, le 24 décembre dernier, les prévenus comparaissaient devant la Cour d'appel de Bordeaux.

La Cour a acquitté Mlle Thérèse Fabre. Elle condamne à 50 francs d'amende Mlle Hortense Bousquet et M. l'abbé Laforgue.

Tribunaux

UNE PIERRE DE CONTREBANDE

De notre correspondant particulier de Bruxelles le 6 :

Les douaniers français de la frontière belge avaient, il y a quelque temps, une énorme pierre de taille qui chargeait un wagon. Ils croyaient en rappeler l'avoir vue franchir plusieurs fois la frontière. Bien leur en prit, car, après avoir enlevé le lit de chaux sur lequel reposait la pierre, ils s'aperçurent que celle-ci était truquée. Dans les flancs du monolithe, pesant plus de 2000 kilos, ils découvrirent, en effet, une cavité renfermant 350 kilos de tabac. Pierre, tabac et wagon furent saisis.

L'Etat belge, fort mécontent de la saisie de son matériel, recherche et découvrit l'expéditeur, un cabaretier de Menin nommé D... Il fut établi par l'enquête que la pierre de taille faisait régulièrement la route Bruxelles-France remplis de tabac et la route inverse remplie d'alcool.

Le cabaretier fraudeur a été condamné en matin à 100 francs d'amende pour fausse déclaration de marchandise. Quant à la justice française, elle le poursuivra en correctionnel pour fraude douanière. L.

DÉTOURNEMENTS MILITAIRES

Les débats de l'affaire de détournements militaires continuent devant le Conseil de guerre du XVe corps d'armée, siégeant à Marseille.

Le Conseil a entendu, hier, plusieurs dépositions : d'abord celle du contrôleur général d'armée, M. Jaussend, qui a relevé les irrégularités sur les livres de caisse du dépôt. Le témoin a reçu les aveux du capitaine Bouquet, qui est ensuite revenu sur ses premières déclarations, indiquant que c'était le sergent-major qui avait commis les détournements.

Le capitaine Martel, successeur du capitaine Bouquet, a ensuite déposé.

Des déclarations de cet officier, il résulte qu'en prenant possession de son poste, le capitaine Martel constata une lacune notoire dans les divers services du dépôt des isolés.

L'adjudant Coquillat déclare à son tour que le sergent-major Mandell lui fit part de la situation grave dans laquelle se trouvait le capitaine Bouquet. Après la vérification des écritures par le contrôleur général d'armée, Mandell lui dit son intention de prendre la responsabilité de toutes les irrégularités pour sauver son capitaine, espérant que celui-ci, se retourt, le soutirait d'affaire.

Aujourd'hui, suite des débats.

LES GRÈVES

Lille. — A la suite de la dernière grève, les fabricants de toiles d'Armentières et d'Houplines se sont réunis en un Syndicat.

Un nouveau groupement corporatif qui engloberait les établissements de la Gorgue, d'Estaires, de Bac, Saint-Maur, d'Hazebrouck et de Bailleul est en formation.

Cette. — La grève des ouvriers agricoles continue à Cette.

Le maire va convoquer le Conseil municipal et soumettre à ses délibérations un projet d'emprunt destiné à accorder des secours aux grévistes.

LES NORDENSKJOLD

Hambourg. — Le vapeur *Tijuca*, de la Compagnie de navigation à vapeur de Hambourg s l'Amérique du Sud, est entré hier après-midi, à 5 h. 1/4, dans le port de Hambourg, ayant à bord l'explorateur Nordenskjold et les autres membres de l'expédition au pôle Sud.

Southampton. — Le baron Erlan Nordenskjold, qui avait exploré en 1899 la Patagonie et la frontière entre la République Argentine et la Bolivie, s'est embarqué hier avec deux compagnons pour une exploration de dix huit mois dans les forêts inconnues du nord de la Bolivie.

L'expédition partant de La Paz côtoiera le littoral est du lac Titicaca, traversera les Andes, établira son quartier général sur le Rio Tamboata et s'efforcera d'entrer en relations avec les Indiens dont beaucoup sont hostiles aux Européens.

LETTRE D'ANGLETERRE

(De notre correspondant particulier)

Londres, le 6 janvier.

LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSITION

Trois semaines environ nous séparent de l'ouverture du Parlement, et dans les cercles politiques de Londres on s'entretient de l'attitude que le gouvernement et l'opposition prendront respectivement vis-à-vis de la grande question économique que M. Chamberlain a soulevée d'une façon si inopportune.

Le ministère n'est pas disposé à prendre l'initiative d'une action quelconque en la matière. Il voudrait éviter ce guêpier, maintenir le *statu quo*, et gagner du temps pour présenter certains projets de loi qu'il a préparés. Quelques-uns de ces bills, il faut le reconnaître, répondent à des besoins véritables, notamment celui qui aurait pour objet de créer une Université catholique en Irlande. L'opposition, toutefois, est décidée à attaquer énergiquement les positions du gouvernement et à l'amener sur le terrain des réformes fiscales qu'il cherche à éviter. Un amendement à l'Adresse sera présenté probablement par sir Henry Campbell-Bannerman, soutenant énergiquement la doctrine du libre-échange. On s'efforcera de le formuler en termes tels que les unionistes qui font partie de la Ligue de l'alimentation à bon marché puissent l'appuyer. Si l'on n'y réussit pas, on proposera deux amendements séparés.

Le schisme dans le parti unioniste s'accentue. Cette circonstance justifiera les espérances de M. Redmond, chef du parti nationaliste irlandais, qui s'écrie déjà comme autrefois Henri VIII : « Qui je défende est maître. » Si, en effet, les unionistes libres-échangistes votent avec les libéraux, les deux partis se balanceront de telle façon que l'appoint des 80 nationalistes fera pencher le plateau du côté où il se mettra. Si les libéraux persistent dans leur campagne contre les écoles confessionnelles et si les Tories présentent leur bill pour créer une Université catholique en Irlande, le gouvernement renouvellera pour quelque temps son bail avec le pouvoir.

NOUVELLES ÉLECTIONS PARTIELLES

Pour peu que les choses continuent comme elles vont, le Chambre des Communes se trouvera renouvelée sans qu'une dissolution du Parlement ait eu lieu. Les élections partielles suffiront à la besogne tant elles se multiplient. Depuis ma dernière lettre, trois nouveaux députés sont morts : sir William Allan, M. Orr-Ewing et sir Harry Bullard, qui représentaient respectivement Gateshead, l'agglomération d'Ayr (Ayr Borough) et Norwich. Comme M. Seale-Hayne n'a pas encore de successeur à Ashburton, voilà donc quatre sièges auxquels il s'agit de donner des titulaires. Je vous ai expliqué pourquoi les élections de Lewisham, de Dulwich et du Bhropshire n'étaient pas des victoires pour M. Chamberlain, ainsi qu'on s'était plu à les représenter à l'étranger. (Ici on savait à quoi s'en tenir.) En revanche, les quatre élections qui vont avoir lieu seront de véritables pierres de touche. Si des candidats arborant le drapeau de M. Chamberlain triomphent, ils auront le droit de chanter victoire, car Gateshead et Ashburton sont des circonscriptions libérales, et dans les deux autres les partis se balancent ou à peu près.

L'ARRIÈRE-PETITE-FILLE D'UNE HÉROÏNE

Si le duc de Norfolk, dont le mariage sera avancé de quatre jours pour ne pas coïncider avec celui du prince Alexandre de Teck et de la princesse Alice d'Albany, est le représentant de la plus noble famille d'Angleterre, sa charmante fiancée, miss Maxwell-Constable, fille de lord Herries, descend en ligne directe de la comtesse de Nithsdale qui sauva la vie à son mari par un acte de dévouement analogue à celui que la marquise de Lavalette devait renouveler en France sous la Restauration.

William, cinquième comte de Nithsdale, avait été condamné à mort pour la part qu'il avait prise à l'insurrection jacobite de 1716. Il était enfermé à la Tour de Londres et n'avait plus que deux tours à vivre. Sa femme alla se jeter aux pieds de Georges Ier pour demander la grâce de son mari. Repoussée, elle s'attacha aux habits du roi qui s'en allait et qui la traîna tout le long d'un corridor en l'accablant d'injures en allemand, car il ne parlait pas un mot d'anglais. Sans perdre courage, elle se rendit à la Tour, obtint la permission de voir son mari, et, ayant changé de vêtements avec lui, elle le fit sortir de prison à l'aide de ce déguisement. Il est triste d'avoir à ajouter que le comte ainsi sauvé se montra peu digne plus tard d'un si noble dévouement.

LE « CATHOLIC DIRECTORY »

MM. Burns et Oates, les célèbres libraires d'Orchard Street, viennent de publier leur *Directory* ou Annuaire catholique pour 1904 qui peut être considéré comme *Vade mecum* du prêtre. Outre une foule de renseignements nécessaires au clergé, cet excellent livre contient une étude statistique, aussi intéressante qu'exacte, sur l'état du catholicisme dans l'empire britannique en général, et en particulier dans la Grande-Bretagne.

Le nombre des catholiques dans l'empire tout entier est évalué à 10 millions et demi, dont 1 500 000 en Angleterre, 514 000 en Ecosse et 3 310 028 en Irlande. La hiérarchie dans les îles Britanniques et dans les colonies ne compte pas moins de 174 prélats qui se décomposent ainsi : 29 archevêques, 104 évêques, 30 vicaires apostoliques et 11 préfets apostoliques. Il n'y a en ce moment que 3 cardinaux : l'archevêque d'Armagh et l'archevêque de Sydney dans la Nouvelle-Galles du Sud; mais on croit que ce nombre sera augmenté dans d'assez larges proportions avant la fin de l'année.

Dans la Grande-Bretagne, qui comprend l'Angleterre et l'Ecosse, il y a trois archevêchés : celui de Westminster avec 15 suffragants, celui d'Edimbourg avec 6 suffragants, et enfin celui de Glasgow qui n'a point de suffragants. Le siège de Southwark, en Angleterre, devenu vacant par l'élévation de Mgr Bourne à la dignité métropolitaine, n'est pas encore pourvu d'un titulaire. Un conflit assez singulier s'est élevé : la hiérarchie ne veut accepter aucun des trois candidats présentés par le Chapitre de Southwark qui, de son côté, refuse le prélat choisi par l'épiscopat. Le Saint-Siège tranchera la difficulté. Si l'on veut juger des progrès accomplis par la religion catholique dans la Grande-Bretagne (Angleterre et Ecosse) depuis l'année dernière, il suffit de dire que le nombre des églises et chapelles s'est élevé de 1 927 à 1 954, et celui des prêtres de 3 073 à 3 205. L'augmentation porte surtout sur le chiffre des membres du clergé régulier (1 222 au lieu de 1 141); mais cet accroissement est dû principalement à l'action de l'ex-abbé Combes et s'est effectuée aux dépens de la France.

F. DE BERNHARDT.

COLLISION DE TRAINS AUX ÉTATS-UNIS

Une collision s'est produite hier matin à Villard, sur la ligne Chicago-Rock-Island et Pacific-Railroad, entre un train de voyageurs et un train de ballast.

Le wagon des fumeurs s'emboîta dans le wagon suivant qui était bondé, et réduisit en bouillie la plupart des voyageurs. On ne connaît pas encore le chiffre des tués et des blessés, mais il doit être fort considérable. Les sauveteurs durent attaquer les parois à coups de hache. Ils ne trouvèrent au-dessous du wagon des fumeurs que trois personnes encore vivantes, mais si grièvement atteintes que deux d'entre elles expirèrent sans pouvoir donner leur nom.

Plusieurs voyageurs blessés, couverts de sang, ont participé héroïquement au sauvetage. Une petite fille, le pied brisé, la jambe engagée sous un énorme poêle, gisait entre les cadavres de son père et de sa mère. Les débris humains retirés des décombres étaient mutilés au point d'être dans beaucoup de cas informes et méconnaissables. Çà et là gisaient à l'entour des carcasses broyées de taureaux et de vaches du train de bestiaux; cette promiscuité des dépouilles sanglantes des hommes et des bêtes remplissait les spectateurs d'horreur.

GUERRE & MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général O'Connor, qui, du commandement de la division d'Oran, avait été tout récemment nommé au commandement de la 9e division d'infanterie au Mans, vient de demander sa mise en disponibilité.

Le décret est aujourd'hui à l'*Officiel* et porte que le général cesse de faire partie des Comités techniques de l'infanterie et de la cavalerie.

Le général Hardy de Périni le remplace au Mans.

Sont nommés au commandement : de la 6e division d'infanterie, à Paris, le général Malefosse; de la 4e division d'infanterie, à Compiègne, le général Vilar; de la 20e division d'infanterie, à Clermont-Ferrand, le général d'Entraigues.

LANCEMENT D'UN SOUS-MARIN

De notre correspondant de Cherbourg :

La sous-marin à accumulateurs *Ludion*, du type *Lynx*, a été lancé ce matin à 10 h. 1/2 en présence du préfet maritime et du directeur de l'arsenal.

Le *Ludion*, qui était placé sous la cale n° 2, a glissé sur son bar sans accroc.

Le préfet maritime a félicité l'ingénieur Trébout, chef de section, et M. Roger, chef de chantier, pour la prompte et parfaite exécution de ce sous-marin. Il ne reste plus que l'X en chantier à Cherbourg.

EN MER

Calais. — Les 130 officiers, sous-officiers, matelots anglais allant à Gênes pour armer et conduire à Yokohama deux croiseurs, *Nyssâme* et *Kessag*, construits pour le compte de la République Argentine et que le Japon vient d'acheter, ont débarqué à 3 h. 1/2 du paquebot *Empress*, venant de Douvres.

Le Havre. — Le paquebot qui fait le service entre Southampton et Le Havre a rapatrié l'équipage du trois-mâts *Falcenstein*, de Dunkerque, qui avait fait côte à Seven-Heads, à 60 milles du port de Cork.

Le capitaine Paul Hermel, de Fécamp, et le second, Albert Pluaquellec, de Saint-Malo, sont restés à Queenstown pour sauvegarder les intérêts de leurs armateurs.

Brest. — Le croiseur russe *Almaz*, commandé par le capitaine de frégate Fehsghin et monté par 273 hommes d'équipage, est arrivé sur rade venant de Kiel. Il a échangé des saluts avec la terre, ainsi qu'avec le navire-amiral de l'escadre du Nord.

Londres. — Un abordage a eu lieu dans la Tamise entre les steamers *Belvédère* et *Barrow*. Le pont et la coque du *Belvédère* ont été brisés jusqu'à six pouces de la ligne de flottaison.

Le vigie de ce navire fut précipitée du haut du mât, et elle fut retrouvée quelque temps après à demi noyée.

Cette. — La *Hallebarde*, canonnière de l'Etat, partie avant-hier de Toulon à destination de Cette, est restée au port près trente-six heures de retard. La traversée a été mouvementée. Le mauvais temps avait obligé la canonnière à se réfugier dans la baie de Port-de-Bouc, après en être sortie.

GRANULES du VOSGES Toux, Rhume, Cerveau 1f. 3 fr.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 7 JANVIER

Baromètre. — Le baromètre reste élevé sur tout le continent; il dépasse 775 m/m dans l'est de la Russie. Les dépressions continuent à passer au large des îles Britanniques; l'une d'elles se trouve ce matin près de l'Ecosse (Stornoway 750 m/m).

A Paris nous avons 770 m/m 8.

Le vent est modéré d'entre Est et Sud sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Il est faible du Nord au Provence.

Des pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe et la Méditerranée; en France, on a recueilli 1 m/m d'eau à Clermont.

La température a baissé sur nos régions excepté dans l'Ouest; elle était ce matin de — 17 à Moscou, — 9 à Berne, — 6 à Paris, + 13 à Malte, — 4 au mont Aigoual, — 7 au mont Mounier, — 10 au Pic du Midi.

Probable. — En France, le temps va rester rigoureux et froid; quelques ondées sont probables en Bretagne, à Paris, bise, brouillard.

La mer est furieuse à Oran, très houleuse à Cherbourg et à Brest, peu agitée ailleurs.

Samedi 9 janvier, 9e de l'année.
Durée du jour : 9 h. 43.
Soleil. — Lever : 7 h. 54. Coucher : 4 h. 39.
Lune. — Lever : .. h. ... Coucher : 11 h. 16.

PARIS

Incident au Vaudeville. — Un vif incident s'est produit, hier soir, au Vaudeville. Le commissaire de service ayant fait une observation à un spectateur, qui n'était autre que M. Emmanuel Arène, député, celui-ci nurait très mal pris la chose. De là un certain émoi dans la salle parmi les spectateurs.

Arrestation d'un meurtrier. — En vertu d'un mandat du Parquet de Grenoble, le service de la Sûreté a arrêté, hier, rue Albouy, un nommé Régis Verne, dit le « Dauphinois », 27 ans, recherché par le Parquet de la Seine pour blessures volontaires et vagabondage; et par le Parquet de Grenoble, pour une tentative de meurtre.

Mari brutal. — Au cours d'une querelle de ménage survenue hier, impasse de Montferrat, Louise Bérel, 30 ans, a été frappée à coups de pied dans l'abdomen, par son mari, avec une telle violence qu'elle a été portée à l'hôpital Tenon dans un état désespéré.

Le meurtrier a été arrêté.

L'épuration de Paris. — Au cours d'une rafle, opérée la nuit dernière dans le IIIe arrondissement, 11 individus ont été mis en état d'arrestation.

Sept d'entre eux étaient porteurs d'armes prohibées. Ils ont été envoyés au Dépôt, en même temps que deux repris de justice, Octave Bazion et Georges Milvoux, qui avaient été arrêtés à 2 heures du matin, au moment où ils sortaient d'un bar de la rue du Temple.

L'honnête voleur. — Un charretier, Paul Dubois, 50 ans, demeurant 40, rue Saint-Jacques, était surpris hier dans un grand bazar volant une pendule.

Amené au commissariat du quartier Saint-Maur, Paul Dubois fondit en larmes, jurant qu'il avait toujours été honnête, et que la misère seule l'avait poussé au vol.

M. Picot était sur le point de le relâcher. Malheureusement pour cet « honnête voleur », les renseignements pris par le commissaire de police furent détestables.

Paul Dubois avait subi 17 condamnations et était relégable. Il a été envoyé au Dépôt.

Propriétaires mécontents. — Me Albert Dalimier, représentant 400 propriétaires acquéreurs de terrains à une Société de vente à tempérament de la banlieue à Paris, vient de déposer une plainte contre cette Société entre les mains de M. Lascoux, doyen des juges d'instruction. Les acquéreurs se plaignent qu'aucun des avantages qui leur étaient promis par l'acte de vente n'ait été réalisé, et ils estiment, en conséquence, qu'ils ont été victimes d'une escroquerie.

Découverte d'un obus. — Des ouvriers, occupés à des terrassements dans le parc du château de la Muette, ont mis à jour un obus provenant, croit-on, de la guerre de 1870.

Le commissaire de police du quartier a fait transporter l'engin au laboratoire municipal.

Victime du froid. — M. Nicolas Hans, 83 ans, demeurant rue de Bagnolet, à Vincennes, passait à 8 heures du matin à la porte de Bagnolet lorsqu'il s'affaissa subitement. Le malheureux fut aussitôt porté dans une pharmacie où l'on constata qu'il était mort d'une congestion occasionnée par le froid.

DÉPARTEMENTS

Rhône. — Tentative criminelle. — Profitant de l'épais brouillard qui enveloppait Lyon la nuit dernière, des individus réussirent à pénétrer, sans être aperçus, sur les voies du chemin de fer, à la Vitriolerie, et coupèrent plusieurs fils reliant les disques et sémaphores des gares de la Guillotière et de Perrache.

A cause du brouillard, chaque train était, la nuit dernière, accompagné d'un employé marchant au pas, et l'un d'eux constata que les signaux ne fonctionnaient pas.

Une enquête fut aussitôt faite et l'on vit, avec stupéfaction, que 150 mètres de fils de fer, reliant les disques et sémaphores au poste de signaux, avaient été coupés et jetés dans le Rhône.

Rhône. — Bureau de poste dévalisé. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans un bureau de poste situé rue Dugueslin, à Lyon. Ils ont descellé et emporté un coffre-fort pesant 250 kilos. Ils ont de déloncer ce coffre-fort, mais ont été déçus, car il ne contenait que 3 francs. C'est le troisième vol commis depuis trois jours dans différents bureaux auxiliaires.

Var. — Accident d'automobile. — M. Léon Spinabelli, ingénieur, faisait en automobile une promenade sur la route de l'Estérel.

Arrivé à Saint-Cassien, la voiture, heurtée par un cheval emballé, fila, faisant panache et s'échoua dans un fossé.

M. Spinabelli et son chauffeur ont été sérieusement contusionnés, et l'automobile a été brisée.

GRANULES du VOSGES Toux, Rhume, Cerveau 1f. 3 fr.

Suivant une vieille tradition que l'usage a perpétuée, chocolats, diablotins, papillottes, contiennent des petits papiers reproduisant des proverbes, des dictons, des axiomes en prose et en vers. On y trouve des fables, des sentences, des énigmes, des charades, le tout pour le distraction des enfants et des parents aussi. Voici, sûrement, le plus moderne de ces petits papiers trouvé dans une papillotte :

Qui bien se connaît, bien se porte,
Et celui qui bien connaît
Pour se garder la santé forte
Boit le célèbre « Bubonnet ».

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1904 — 11 —

L'ÉPI DE FAIENCE

— Quelle fantaisie! ma fille; pour moi, j'aime ce mouvement. Si Mme Carmerius est fatiguée, je la conduirai près d'une charmille où elle pourra se reposer.

Et, frappant la terre de sa grande canne, il guida les dames en travers les allées jusqu'à une salle de verdure.

Grâce à une taille savante, les habiles jardiniers avaient simulé des arcades et des berceaux, des pions d'échecs, des dragons, des bêtes fantastiques. Des bancs, disséminés, attendaient les promeneurs.

— Eh bien! dit le vieux gentilhomme, en s'asseyant; nous voilà tranquilles. Trop tranquilles, même. Qu'en pensez-vous, belle Sabine?

— Sabine est comme moi, dit innocemment Mme Carmerius; elle ne tient pas au bruit.

— Ta, ta, ta, reprit le baron en riant, parlez pour vous, Madame. Quand on est jeune et jolie, pourquoi, diable, voulez-vous qu'on se cache?

— Mon père... vraiment, interrompit Charlotte, il y a vait trop... de Français!

— Quelle sottise! Ces Messieurs sont gens pourtant il faut. Aucun ne aurait manqué de respect. N'étais-je pas là pour vous défendre? Je voudrais bien voir, qu'en ma présence, on dît un mot trop hardi à ma fille ou à l'amie de ma fille...

D'ailleurs, qui sait, continua-t-il, en traçant sur le sable, du bout de sa canne, la figure d'un cavalier, qui sait, si parmi ces jeunes gens, vous ne trouverez pas chacune un mari.

Charlotte se récria, Sabine devint pourpre et Mme Carmerius murmura qu'une telle alliance ne serait peut-être pas du goût de Cornelie.

— Au surplus, il a d'autres choses à penser, poursuivit-elle; vous savez, sans doute, Monsieur d'Alemar, qu'il va partir pour La Haye. Tous les conseillers y vont; n'êtes-vous pas aussi convoqué?

— Non, je reste. Le Grand Pensionnaire connaît mon avis. Un autre votera pour moi.

Floris, qui s'était un peu éloigné, revint en courant.

— L'officier français, cria-t-il, que nous avons vu, avant-hier, vient par ici! il m'a parlé.

D'un même mouvement, Charlotte d'Alemar par volonté, Mme Carmerius par intuition, se rapprochèrent de Sabine et l'encadrèrent sévèrement. La voix éclatante du baron s'éleva de nouveau, réveillant les échos du Mail.

Il fit quelques pas en avant, et, apercevant M. de Rasches :

— Mon cher comte, soyez le bienvenu! Quel bon génie vous a poussé vers nous? Qu'avez-vous fait depuis hier?

— Rien qui vaille, Monsieur le baron, répondit Maurice, que le bonhomie du vieux militaire surprenait.

Vraiment, il n'avait pas l'air d'un conspirateur; mais ces dames, qu'en pensaient-elles? Leur attitude contrainte, gourmée, était singulière, et Sabine, les yeux obstinément baissés, semblait la plus malheureuse des trois.

— Je ne pensais pas, reprit le jeune homme, vous rencontrer ici. Je cherchais mon cousin le c